



ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Conseil d'établissement
Mardi 18 janvier 2022 à 18h30, par TEAMS

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue de la direction

- La direction souhaite une bonne année 2022 aux membres.
- Monsieur Olivier Lachapelle sera absent jusqu'au 13 février 2022. Il est remplacé par Frédéric Barbeau et Audrey Bisailon.
- Madame Ann Grant est absente jusqu'au 1^{er} mars 2022. Elle est remplacée par Vanessa G. Savard.
- Audrey Lamer est retirée du travail puisqu'elle est enceinte. Elle sera remplacée par Fatiha Zerga.
- La direction présente les étapes à suivre si d'autres enseignants devaient s'absenter.

2. Présences

Membres présents:

- Tiguidanké Touré (1^{re} année d'un mandat d'un an)
- Dominic Chrétien (2^e année d'un mandat de 2 ans)
- Camille Laflamme-Cayer (enseignante)
- Cédric Lauzon (enseignant)
- Mélanie Provost (éducatrice en service de garde)
- André Vincent (directeur)
- Ndjova Pulcherie (substitut #1)
- Audrey Chevarie Decoste (technicienne en service de garde)

Membres absents:

- Elizabeth Yardley (substitut #2)
- Ann Grant (enseignante)
- Nouhoum Doumbia (1^{re} année d'un mandat de 2 ans)
- Francine Bisson (1^{re} année d'un mandat de 2 ans)
- Andrea De La Rosa Diaz Lizarazo (1^{re} année d'un mandat de 2 ans)

***** Monsieur Chrétien a agi en tant que vice-président par intérim pour cette rencontre.**

3. Parole au public

- Pas de public



4. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée

- André Vincent, directeur

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ.21-22/015 L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Monsieur Cédric Lauzon et adoptée à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2021

CÉ.21-22/016 L'adoption du procès-verbal est proposée par Madame Camille Laflamme-Cayer et adoptée à l'unanimité.

7. Points d'information

7.1. COVID-19

- L'isolement du personnel et des élèves se fait **dès le premier symptôme**. Un test rapide doit être passé 24 heures plus tard. Si le résultat est négatif, le retour à l'école s'effectue le lendemain. Si le résultat est positif, il faut rester isolé 3 jours de plus. Le retour pourra s'effectuer lors de la 6^e journée après l'apparition des symptômes si ceux-ci ont diminué et si la personne ne fait pas de fièvre.
- Les fermetures de classes auront lieu uniquement si 60% ou plus des élèves sont positifs ou s'il est impossible d'avoir assez de personnel pour assurer l'enseignement.
- Les mesures sanitaires restent sensiblement les mêmes. Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'intérieur pour les élèves du primaire.
- Les symptômes nécessitant l'isolement et la passation d'un test rapide sont les suivants :
 - Fièvre :
 - Chez l'enfant de 0-5 ans : 38,5 °C (101,3 °F) et plus (température rectale),
 - Chez l'enfant de 6 ans et plus : 38,1 °C (100,6 °F) et plus (température buccale),
 - Chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
 - Symptômes généraux :
 - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût,
 - Grande fatigue,
 - Perte d'appétit importante,
 - Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique),
 - Mal de tête;
 - Symptômes respiratoires :



- Toux (nouvelle ou aggravée),
- Essoufflement, difficulté à respirer,
- Mal de gorge,
- Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue;
- Symptômes gastro-intestinaux :
 - Nausées,
 - Vomissements,
 - Diarrhée,
 - Maux de ventre.

7.2. Premier bulletin

- Les bulletins seront disponibles sur le Portail-Parents dès le 9 février 2022. Les rencontres des parents (pour tous) se feront par TEAMS le 10 février 2022 entre 15h45 et 20h30 et le 11 février 2022 entre 8h30 et 11h30. Les parents devront prendre leurs rendez-vous en ligne avec « Booking ». Le lien leur sera envoyé quelques jours à l'avance.

7.3. Formation des nouveaux membres

- Il est important d'informer la direction de la progression de la formation des nouveaux membres.

8. Points d'approbation

8.1. Grille-matières

- Aucun changement pour le préscolaire 5 ans et le primaire. Il y aura 2 cours de 30 minutes d'éducation par semaine au lieu de 30 minutes d'éducation physique et 30 minutes de musique.

CÉ.21-22/017 L'approbation de la grille-matières 2022-2023 est proposée par Madame Audrey Chevarie Decoste et approuvée à l'unanimité.

9. Points d'adoption

9.1. Budget révisé 2021-2022

- L'augmentation générale dans chaque catégorie est due à l'augmentation des sommes décentralisées par le ministère de l'Éducation et à l'ajout de nouvelles mesures. Les sections « perfectionnement conventionné » et « investissement » ont été bonifiées grâce aux montants non utilisés de 2020-2021.
- Toutes les sommes reçues par les mesures d'aide sont engagées dans des contrats. Tout devrait être dépensé, si nous avons le personnel nécessaire.



- À cause du plan de poste du SDG, un déficit sera presque inévitable cette année (5 éducatrices pour 80 élèves).
- Équilibre budgétaire confirmé en 2020-2021, pas de plan de redressement.

CÉ.21-22/018 L'adoption du budget révisé 2021-2022 est proposée par Monsieur Cédric Lauzon et approuvée à l'unanimité.

10. Parole aux enseignants

Les enseignants nous informent que l'enseignement à distance du 10 au 14 janvier 2022 s'est très bien déroulé. Le taux de présence en ligne des élèves était excellent.

11. Parole à la technicienne en service de garde

La technicienne nous informe que le SDGU du 10 au 14 janvier 2022 s'est aussi bien déroulé. Les élèves ont suivi leur cours à distance et étaient très concentrés sur leur travail. Il y avait en moyenne une douzaine d'élèves présents par jour.

12. Parole à la représentante du comité régional des parents

La représentante nous informe que la prochaine rencontre aura lieu le 19 janvier 2022. Elle nous transmettra les informations importantes lors de notre prochaine réunion.

13. Questions diverses

Aucune question

14. Levée de l'assemblée

- Levée de l'assemblée à 19h00.

CÉ.20-21/019 La levée de l'assemblée est proposée par Madame Camille Laflamme-Cayer et adoptée à l'unanimité.

M. André Vincent
Directeur

M. Dominic Chrétien
Vice-président par intérim